

M. Jean-Marie SÉITÉ**Président****AFIGEO**

73 avenue de Paris

94 165 Saint-Mandé cedex

Mme Valéria FAURE-MUNTIAN**Députée de la 3^e circonscription de la Loire****Assemblée nationale**

126 rue de l'Université

75 355 Paris 07 SP

Saint-Mandé, le 12 mars 2018

Objet: Contribution de l'AFIGEO à la réflexion menée dans le cadre de la mission dédiée à « *la transformation de la production, de l'entretien et de la diffusion des données géographiques souveraines* ».

Madame la Députée,

En 1999, le rapport de M. le député Guy LENGAGNE fut déterminant pour anticiper et accompagner les changements induits par la numérisation des systèmes d'information géographique. Aujourd'hui, la mission parlementaire que vous pilotez est tout aussi primordiale : elle représente une nouvelle opportunité d'orienter les nécessaires évolutions du secteur de l'information géographique dans un contexte de transformation de l'action publique.

Aujourd'hui, alors que les données géographiques sont omniprésentes dans notre quotidien, l'écosystème de la production de données géographiques en France est de plus en plus riche, complexe, diversifié. L'IGN produit des données de référence nationales, sur lesquelles s'appuient les ministères et services déconcentrés, les grands comptes et gestionnaires de réseau (ENEDIS, GRDF, La Poste, SNCF...), les plateformes régionales d'information géographique (CRIGE-PACA, GéoGrandEst, GéoCentre...), les collectivités territoriales (des métropoles aux communes), des associations (OpenStreetMap, CartONG...) pour produire des données de référence métiers, territorialisées, ou pour le mouvement citoyen...

Depuis 30 ans, ces acteurs de la géographie numérique sont regroupés au sein de l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO). Sa mission : favoriser le développement de cet écosystème en France et à l'international, aussi bien auprès des utilisateurs et producteurs de données publics et privés (pôle Usages), des sociétés de service spécialisées (pôle Entreprises) que des organismes axés sur la Recherche et la Formation (pôle Formation). A ce titre, l'AFIGEO développe des observatoires du secteur (géoformations, géoentreprises, géoplateformes territoriales), produit des ouvrages de référence, organise des événements nationaux pour favoriser les synergies avec des secteurs connexes (numérique, BIM, Open Data...), s'implique dans des projets européens et auprès de partenaires étrangers...

Acteur incontournable du secteur de l'information géographique en France, l'AFIGEO est un partenaire privilégié et historique du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'appuie dans l'animation de sa politique publique en faveur de ce secteur. Reconnue par le Sénat, également partenaire de Business France, membre fondateur d'EUROGI (European Umbrella Organisation for Geographic Information), l'AFIGEO contribue au rayonnement international de l'expertise française en géomatique.

Aux côtés d'organismes tels que l'AFNOR ou le CNIG, l'AFIGEO participe à la construction collective de normes, standards qui encadrent les échanges, le partage et l'ouverture des données, en conformité avec la directive européenne INSPIRE et la loi pour une République Numérique. Plus récemment, l'AFIGEO s'est rapprochée de la DISCNIC (SGMAP/Etalab) et d'Opendata France pour accompagner la communauté géomatique vers l'ouverture des données en application de la loi « Lemaire ».

Dans cette optique, l'AFIGEO a aussi initié, depuis 2015, une réflexion sur l'évolution de son positionnement dans l'écosystème complexe de la géographie numérique. Inspirée par les expériences danoises et néerlandaises, l'association a initié un rapprochement avec d'autres structures telles que le CNIG, pour promouvoir une gouvernance nationale, agile, ouverte autour des producteurs et utilisateurs des données géographiques françaises, publics ou privés, intervenant à l'échelle nationale ou locale.

Par ses missions, l'IGN tient un rôle essentiel dans cet écosystème. Tous les acteurs du secteur s'accordent sur la nécessité de disposer de référentiels cohérents, harmonisés, fiables à l'échelle nationale ; produits, actualisés et diffusés par un acteur reconnu par le législateur et présent en région.

Cependant, la production, l'entretien et la diffusion des données géographiques souveraines ne peuvent se faire sans la remontée d'information, les méthodes et outils mis en place sur le terrain, notamment au niveau régional. Ainsi, la loi NOTRe reconnaît que chaque Région « *coordonne, au moyen d'une plateforme de services numériques qu'elle anime, l'acquisition et la mise à jour des données géographiques de référence nécessaires à la description détaillée de son territoire ainsi qu'à l'observation et à l'évaluation de ses politiques territoriales, données dont elle favorise l'accès et la réutilisation* ».

Réunies au sein du Réseau des CRIGEs de l'AFIGEO, ces plateformes régionales de services géonumériques constituent des leviers pour tous les acteurs locaux du secteur (entreprises, associations, citoyens...), y compris pour les décideurs politiques. Elles facilitent, entre autres, l'aide à la décision en matière d'aménagement territorial et l'application des textes de loi relatifs à l'information géographique : loi(s) Grenelle, loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, réforme DT-DICT, loi Pintat (lutte contre la facture numérique), loi ALUR (Géoportail de l'urbanisme), loi de la République numérique, directive INSPIRE...

Depuis de nombreuses années, ces plateformes ont noué des partenariats avec l'IGN qui permettent d'améliorer la qualité et la précision des données de référence nationale dans un cycle de temps raccourci, de disposer de données harmonisées au niveau national et régional tout en réalisant des économies conséquentes d'argent public. Ces coopérations contribuent, en outre, à garantir l'indépendance de la sphère publique vis-à-vis des géants du Web (Google, Apple...) qui produisent de la donnée géographique en masse. Enfin, les plateformes régionales, par leurs investissements, contribuent au développement économique des régions.

Aujourd'hui, bien qu'elles disposent d'un socle commun de missions, le soutien de l'État aux plateformes régionales varie. Dans un souci de cohérence et d'équité territoriale, il nous paraît important que l'État puisse assumer en tout lieu du territoire sa mission d'appui aux acteurs locaux en charge de compétences d'aménagement du territoire. Ce soutien étatique à la production et à l'utilisation coordonnées d'information géographique dans les territoires est d'autant plus important que cette information sert de socle aux cadres réglementaires fixés par l'État français et par l'Europe.

Au vu de ces éléments, et dans le cadre de la mission qui vous a été confiée, il nous semble important que le travail mené par l'AFIGEO et par les plateformes régionales en information géographique puisse être pris en compte dans votre réflexion. Ces acteurs ont un rôle essentiel à tenir dans la coopération et la gouvernance nationale de demain autour des données géographiques souveraines.

A ce titre, nous sommes volontiers disponibles pour échanger sur les forces de l'écosystème géonumérique français et, plus spécifiquement, sur les actions que nous menons au sein de l'AFIGEO pour fédérer, animer et développer cet écosystème.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Jean-Marie SÉITÉ
Président de l'AFIGEO,
Maire de Galeria,
Vice-président du Parc Naturel Régional de Corse

